

CHOLET SPORTS LOISIRS

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 6 FEVRIER 2025

**CHOLET SPORTS LOISIRS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 6 février 2025

ORDRE DU JOUR

- Présentation du nouveau Pro du Golf : Louis CAPON
- ① - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2024
- ② -
 - 1) Budget Primitif 2025
 - 2) CSL – Nouveaux tarifs
 - 3) Lysséo – Renouvellement convention avec la Police Municipale de Lys Haut Layon (2025-2028)
 - 4) Glisséo – Renouvellement convention avec la Gendarmerie (2025-2028)
 - 5) Compte-rendu des décisions
- ③ - Questions diverses
 - 1) Bilan financier 2024 : premiers éléments
 - 2) Marché de maintenance CSL (2025-2028)
 - 3) Vétusté et consommation : Glisséo et Meilleraie
 - 4) Activité de la Meilleraie et travaux du nouveau Palais des Sports : quel impact à venir (2025-2028) ?

CHOLET SPORTS LOISIRS**COMPTE RENDU N° 120****Conseil d'Administration du 5 décembre 2024**

Le 5 décembre 2024 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 21 octobre 2024.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRÉ, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND.

Étaient excusés : Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD.

① – 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024

Le Conseil d'Administration (CA) de Cholet Sports Loisirs (CSL), après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2024

② – Délibérations

1) CSL – d'approuver la décision modificative 2024

Le Président indique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire afin d'ajuster les crédits de la fin d'année 2024 suite à l'affectation du solde du résultat excédentaire opérée dès le BP 2024.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

2) CSL – d'approuver le Débat des Orientations Budgétaire 2025

Le Président rappelle le contexte budgétaire contraint, la hausse des charges externes (fluides et maintenance) depuis 2022. Il informe les administrateurs que les arbitrages budgétaires 2025 de Cholet Agglomération ont amputé la participation financière annuelle de l'ordre de 200 K€, soit 7 M € alloués au lieu de 7,2 M€ demandés par CSL.

Cela tend encore plus la situation et demande de nouveaux efforts à CSL alors même que les dépenses liées aux fluides n'ont pas été compensées par la collectivité dans le cadre du Cahier de gestion en décembre 2021, d'où les participations exceptionnelles qui sont venues clore les années 2022, 2023 et 2024 (avec 1,361 K€).

Le Vice-Président (VP) en charge des finances présente les grandes orientations budgétaires 2025, entre prudence et réalisme. L'année 2024 se termine et les chiffres de fréquentation sur l'ensemble des 5 sites sont encourageants. Ils seront supérieurs en piscines grâce à un été meilleur qu'en 2023, mais encore inférieurs à ceux d'avant-covid. Lysséo reste en deçà des attentes initiales même si la fréquentation est en légère hausse (25 K entrées espérées). C'est pourquoi la prudence reste de mise avec des objectifs un peu en hausse, à l'exemple des piscines de Glisséo : + 10 K, soit 140 K entrées. En 2024, tous les chiffres de fréquentation des activités (dont les patinoires) sont supérieurs à l'avant-COVID ce qui est une excellente nouvelle. Le Fitness affiche même une fréquentation record en 2024. Le Parc de la Meilleraie est en passe de réaliser en 2024 un chiffre d'affaires (produits d'exploitation) de plus d'1 M€, également un record, signe de son dynamisme. Le début des travaux du nouveau Palais des Sports devrait enrayer cette dynamique, avec des accès aux parkings plus difficiles.

Une augmentation du chiffre d'affaires direct de + 4 % est envisagée pour 2025 (+ 127 K €). Des tarifs augmentés et des fréquentations en hausse espérées doivent générer plus de recettes. À noter néanmoins que les fermetures pour gros travaux prévus à Glisséo en février 2025 (fermeture de la halle sportive pendant 3 semaines)

et de juin à août (avec le changement des centrales de traitement d'air) en patinoires impacteront forcément le résultat d'exploitation du complexe.

Le Président précise que CSL sera dans l'obligation de faire appel à Cholet Agglomération afin de prendre en charge, le cas échéant, le déficit d'exploitation, imposé dans le cadre de ses travaux indispensables à réaliser en 2025 afin d'améliorer l'outil de production et de générer à terme des économies d'énergie pour la collectivité.

Il répète que la participation de Cholet Agglomération dans le cadre du cahier des modalités de gestion doit s'élever à 7 M€ TTC, au lieu des 7,2 M€ sollicités, mais qu'après prise en compte de la TVA reversée à l'État, la participation intégrée au budget de CSL est estimée à 6,5 M€ HT, soit une baisse notable de - 378 K€ par rapport à 2024 (- 5%). Le DG précise que la révision du Cahier de gestion ne devrait intervenir qu'en septembre 2025, et que la participation exceptionnelle n'est pas assujettie à la TVA, contrairement aux unités d'œuvre.

En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles 2024, le VP en charge des finances rappelle que les fluides tiennent toujours la part la plus importante des charges (47%). La volatilité des tarifs rend toujours compliquée l'évaluation budgétaire. Pour 2025, le budget énergie représentera 2 300 K€ contre 1 350 K€ en 2021. Seul le gaz a subi une petite baisse (10%) en 2024, mais les tarifs restent bien plus élevés qu'en 2021. L'investissement dans des matériels moins énergivores est donc une priorité vitale pour CSL. Des baisses de - 22 K€ des frais de sous-traitance sont envisagées (soit 553 K€ contre 575 K€ en 2024) et de - 75 K€ des frais de maintenance (soit 430 K€ contre 505 K€ en 2024).

Dans le domaine social, le DG précise que les NAO 2024 (Négociations Annuelles Obligatoires) avec les représentants des salariés pourraient déboucher sur un nouveau désaccord, comme en 2023 ; une dernière réunion est prévue le 12 décembre 2024. La direction n'a fait aucune proposition (ni augmentation salariale, ni participation de l'employeur) cette année, en raison de la situation budgétaire, malgré les demandes.

Le président conclut que des pistes d'économie sont à l'étude avec la collectivité.

Le CA prend acte de ces orientations budgétaires.

3) CSL – d'approuver la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité

Le DG souhaite, à l'instar de la collectivité, engagé l'établissement dans une démarche de dématérialisation des actes administratifs alliant rapidité et développement durable.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

4) GLISSEO – d'approuver le renouvellement de la convention Intersport (2025-2027)

Le DG propose le renouvellement de la convention avec la société Intersport Cholet afin de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre d'achats professionnels du

personnel de Glisséo et Lysséo en vêtements professionnels (vêtements techniques et d'accueil).

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

5) GLISSEO – d'approuver le renouvellement de la convention NRJ (2024-2025)

Le DG propose le renouvellement de la convention avec NRJ afin de bénéficier d'une communication gratuite sur les ondes de la radio moyennant des playlists à diffuser en patinoires.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

6) Glisséo – d'approuver le renouvellement de la convention Bchef (2025-2026)

Le DG propose le renouvellement de la convention. Il rappelle que la société verse à CSL une redevance fixée à 1 700 € TTC par an, pour diffuser sa communication sur le totem numérique du hall de Glisséo. Cela permet de couvrir 75 % du coût de la location actuelle du totem.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

7) Glisséo Piscines – d'approuver la convention d'utilisation de l'espace Fitness à titre gracieux avec le CAC natation (2024-2025) pour les nageurs inter-régions

Le DG propose cette possibilité à titre gracieux car la convention ne concerne que très très peu de nageurs (2 à 3), et que la réalité d'utilisation reste aléatoire et très courte.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

8) CSL – d'approuver le Groupement de commandes – Dératisation et désinfection des locaux des locaux (2025-2028)

Le DG a souhaité intégrer le groupement de commandes afin de bénéficier d'éventuelles économies d'échelle.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

9) Golf – d'approuver la convention ASGC (2025-2027)

Le Directeur du Golf explique qu'il s'agit du renouvellement de la précédente convention avec deux nouveautés : la prise en charge par l'accueil du Golf des paiements des licences et cotisations de l'association, et la création d'un loyer pour l'occupation d'une salle au R-1 du Château.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

10) Glisséo – d'approuver les nouveaux tarifs

Le DG propose un nouveau tarif individuel pour l'activité Escape Game et la création d'un tarif pour l'activité Flow Pulse.

Un administrateur demande quelle est cette activité. Le DG répond qu'il s'agit d'un petit propulseur électrique, très ludique, à main, destiné à faire des plongées sous l'eau. Cette activité est prévue en mars prochain pour la première fois à Glisséo. Si cela fonctionne il envisage d'en faire l'acquisition afin d'attirer et de fidéliser de nouveaux clients.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

11) CSL – d'approuver le compte-rendu des décisions

Le DG fait une lecture des décisions.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

3 – Questions diverses

1) – Proposition calendrier CA 2025 : 06/02/2025, 03/04/2025, 03/07/2025

Le DG propose aux administrateurs les dates du 6 février, 3 avril et 3 juillet 2025 pour les prochains CA.

2) – Présentation film de promotion de Lysséo

Le DG diffuse un petit film présentant le centre aqualudique Lysséo afin de promouvoir l'établissement auprès de sa clientèle, actuelle et future. La qualité du film est saluée par les administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé,

La Séance est levée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025**

Le 6 février 2025 à 17h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 14 janvier 2025.

Étaient présents : Guy BARRÉ, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés : Olivier BAGUENARD, Sylvie DORBEAU, Annick JEANNETEAU, Médéric THOMAS.

ASSISTAIENT EGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Louis CAPON.


2.1 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

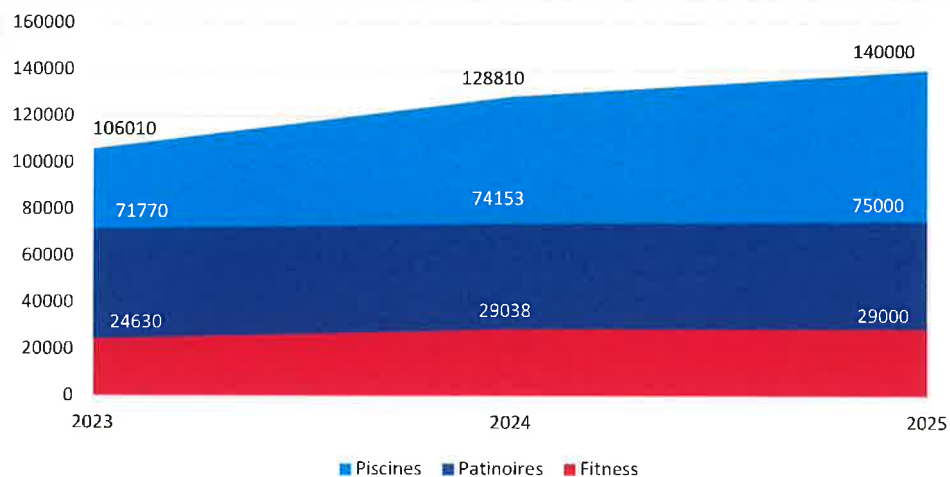
Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs (CSL), lors de sa séance du 5 décembre 2024, a pris acte des orientations budgétaires pour l'année 2025.

D'un point de vue général, cette année 2025 sera marquée par les points suivants :

- Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un contexte économique national tendu où l'État entend mettre une nouvelle fois à contribution les collectivités territoriales, réduisant encore ses dotations. Cholet Agglomération n'échappe pas à la règle et doit faire des choix qui impacte l'ensemble de ses services mais aussi ses satellites à l'instar de Cholet Sports Loisirs (CSL). Pour rappel, CSL est financé à près de 65% par la collectivité. Cette part a commencé de diminuer (- 200 K€ de participation 2025 annoncés). La baisse imposée du financement pourtant nécessaire au bon fonctionnement des 5 grands équipements implique des choix budgétaires structurels importants pour 2025 et à venir. A l'heure actuelle, l'impact pour CSL est difficile à mesurer car les arbitrages budgétaires de Cholet Agglomération ne sont pas connus. De ce fait, la révision du Cahier des Modalités de Gestion prévue au 1^{er} janvier 2025 a été une nouvelle fois décalée : une actualisation en septembre semble plus probable. La participation globale de l'Agglomération intégrée au budget de CSL pour 2025 s'élève à 6 469 700 € HT, soit 7 M€ TTC, au lieu des 7,2 M€ demandés.
- Dans le cadre commercial, une amélioration du chiffre d'affaires d'environ 3% est espérée. Il est important de souligner que les patinoires vont faire l'objet d'une fermeture pour 3 mois (juin à août) dans le cadre du changement des centrales de traitement d'air (travaux pilotés par l'Agglomération) devenus obsolètes. Il en découlera une perte d'exploitation qui sera évaluée et pour laquelle un soutien financier sera demandé à la collectivité.
- Pour autant, les objectifs de fréquentations (qui déterminent le niveau des recettes directes) sont conformes aux prévisions initiales du Débat d'Orientations Budgétaires, à savoir :

- pour Glissé :

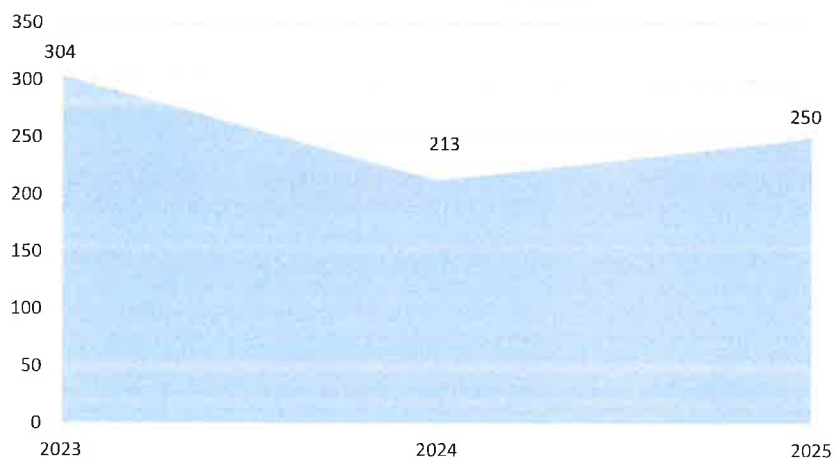
Objectifs de fréquentation de GLISSEO									
Piscines			Patinoires			Fitness			
2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
106 010 entrées	128 810 entrées	140 000 entrées	71 770 Entrées	74 153 entrées	75 000 entrées	24 630 entrées	29 038 entrées	29 000 entrées	



L'année 2024 marque une belle reprise de fréquentation pour les piscines : + 21,5 % par rapport à 2023 avec 128 810 nageurs accueillis. Pour rappel, l'année 2023 a fait l'objet de nombreuses fermetures techniques qui ont directement impactées le public. Bien qu'en nette progression, la fréquentation est encore en deçà des standards (150 000 à 160 000 personnes accueillies avant le COVID-19). L'objectif pour 2025 sera de poursuivre la progression avec un nouvel objectif de 140 000 personnes. Les patinoires elles aussi continuent de progresser (+ 3,32 % par rapport à 2023). L'objectif sera de maintenir ce niveau de fréquentation malgré la période de fermeture à venir (en saison basse). Et enfin le fitness réalise une belle progression avec + 17,90 % de fréquentation par rapport à l'an dernier. C'est une réelle satisfaction suite à la mise en place d'une nouvelle offre et d'une réorganisation du service. L'objectif de l'année 2025 sera de préserver le nombre élevé d'adhérents.

- pour le CISPA :

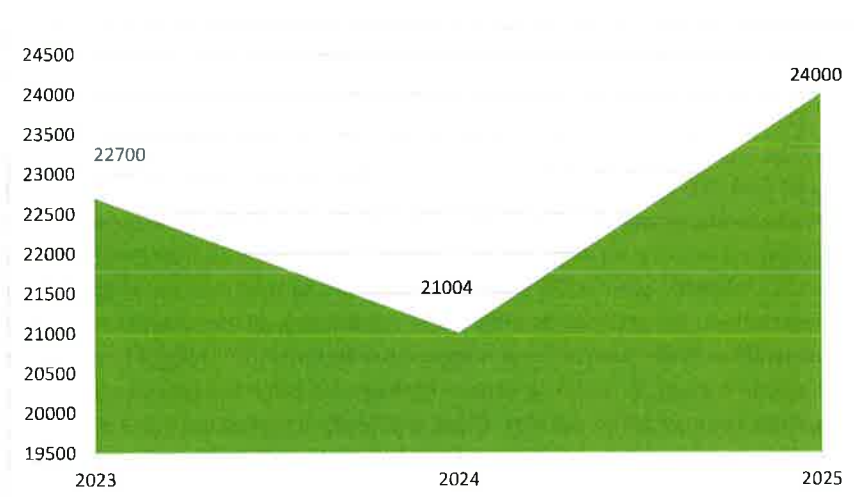
Objectifs de fréquentation du CISPA		
2023	2024	2025
304 stagiaires	213 stagiaires	250 stagiaires



Suite à une belle saison estivale en 2023 avec 304 stagiaires accueillis, l'année 2024 a été plus compliquée avec des problématiques liées à la qualité de l'eau du lac (interdiction d'activités pendant plus de 3 semaines) et un pouvoir d'achat des clients plus contraint. Nous espérons un rebond pour 2025 avec un nouvel objectif de 250 stages.

- pour le golf :

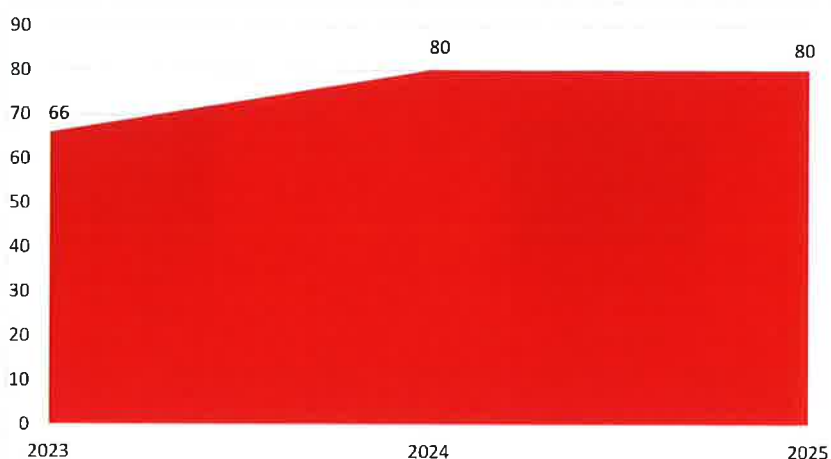
Objectifs de fréquentation du GOLF		
2023	2024	2025
22 700 départs	21 004 départs	24 000 départs



Une année maussade à cause d'une météo pluvieuse – sur toute l'année (record de pluviométrie atteint) c'est le constat de 2024. Cela a fortement impacté le niveau de fréquentation. En espérant des conditions plus favorables, on espère 24 000 départs pour 2025.

- pour le Parc de La Meilleraie :

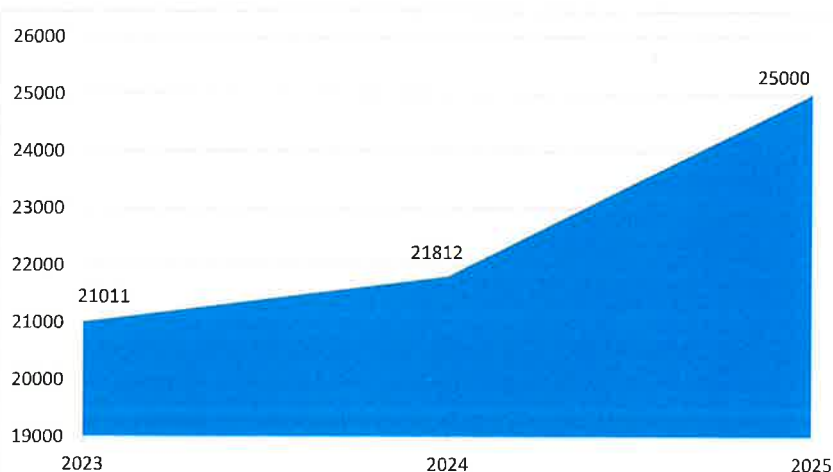
Objectifs de fréquentation du PARC DE LA MEILLERAIE		
2023	2024	2025
66 journées évènementielles	80 journées évènementielles	80 journées évènementielles



L'année 2024 a été bonne comme prévu avec un calendrier bien fourni. 2025 semble également bien se profiler avec 80 journées événementielles prévisionnelles, avant une année 2026 qui marquera le début du chantier du Palais des Sports qui impactera significativement l'accueil d'événements au sein du Parc de la Meilleraie.

- pour Lysséo :

Objectifs de fréquentation de LYSSEO		
2023	2024	2025
21 011 entrées	21 812 entrées	25 000 entrées



L'objectif de 25 000 nageurs n'a malheureusement pas été atteint en 2024. Si le public scolaire répond présent (63 classes), il n'en est pas de même pour le public. Des animations et journées à thèmes vont continuer d'être proposées au public en 2025, une communication plus importante va être mise en œuvre dans l'objectif d'augmenter notre fréquentation.

Etat des recettes



➤ Au niveau des dépenses, comme évoqué lors de l'élaboration du Débat d'Orientations Budgétaires, plusieurs éléments majeurs vont impacter le budget :

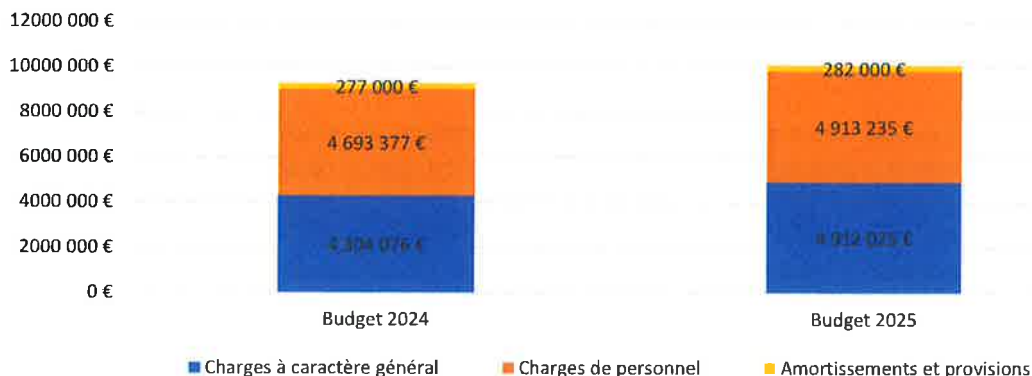
- Encore et toujours, la maîtrise de la consommation d'énergie et par conséquent de son coût est essentielle dans l'équilibre budgétaire global de Cholet Sports Loisirs. Dans le budget 2025, l'énergie représente près de 25 % des charges, soit 2,3 M K€ pour 2025. Entre 2023 et 2024, les coûts de l'énergie ont une nouvelle fois augmenté de + 28 %, soit + 604 K € (une perpétuelle hausse depuis 2021). Ces augmentations sont une vraie contrainte pour dégager des budgets d'investissement ou d'entretien des bâtiments. Les futurs travaux sur le complexe Glisséo menés par l'Agglomération sont et seront essentiels pour faire baisser la note énergétique. Quelle que soit la politique de sobriété énergétique mise en place à Glisséo, l'état de vétusté du matériel de production de chaleur ou de froid (CTA, échangeurs) est tel que seul son changement peut entraîner de réelles économies. Cela fait plusieurs années que CSL alerte l'agglomération à ce sujet. C'est pourquoi elle a engagé de gros investissements en patinoires à l'été 2025, et espérés au premier trimestre 2026 en piscines.

- Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, un nouveau marché global de maintenance a été signé au 1^{er} janvier 2025 avec la société DALKIA. Cette nouvelle mise en concurrence permet une économie substantielle d'environ - 100 K€. Ce gain permettra de financer une partie des frais d'entretien indispensables au bon fonctionnement de nos établissements.

- Enfin, dans le domaine social, est prise en compte (comme chaque année) l'augmentation de 1 % de l'ancienneté conformément à l'engagement unilatéral. La dernière augmentation conventionnelle date du 1^{er} janvier 2024. Aucune nouvelle augmentation n'est connue à ce jour pour l'année 2025.

- Concernant la gestion des investissements mobiliers, une priorité sera donnée aux travaux nécessaires durant la période de fermeture des patinoires. L'objectif est de maîtriser la charge d'amortissement dans le budget de fonctionnement global de Cholet Sports Loisirs.

Etat des dépenses



Pour chaque site, cette année 2025 sera marquée par les points suivants :

◊ - Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA)

Activité

Les objectifs n'ont pas changé : accueillir les classes du territoire choletais qui en font la demande et proposer des stages estivaux avec des activités variées, moins dépendantes des activités nautiques soumises aux aléas des cyanobactéries.

Travaux et matériel

Aucun investissement majeur n'est envisagé cette année au CISPA.

Pour le CISPA, le total du budget de fonctionnement s'élève à 706 129 €.

◊ - GOLF

Activité

Après l'obtention du " Label bronze pour la biodiversité " et sa mise en œuvre au printemps, l'augmentation du CA du restaurant du golf pour la 5ème année consécutive, augmentant la redevance versée à CSL, les objectifs commerciaux, tant en termes d'abonnements que de green-fees, seront une nouvelle fois dépendants de la météo et de notre capacité à juguler les maladies des greens notamment.

Travaux et matériel

Le creusage de l'étang et l'amélioration du paysage, projets 2024, restent en suspens faute de visibilité budgétaire précise. Les besoins en renouvellement de matériels devront être priorités.

Pour le golf, le total du budget de fonctionnement s'élève à 895 727 €.

◇ - GLISSEO

Activité

Glisséo est sur une bonne dynamique. La fréquentation des piscines est repartie à la hausse mais n'a toujours pas recouvré celle d'avant COVID-19. C'est tout le contraire en patinoires avec des fréquentations élevées depuis 3 ans ; 2024 étant la 2ème plus importante fréquentation annuelle depuis l'ouverture fin 2002. Quant au Fitness, c'est près de 31 % d'augmentation en une année, validant le tournant stratégique " sport santé " engagé il y a 3 ans. Il n'y a jamais eu autant d'abonnés et de passages depuis 2008. Il n'y a pas de baisse d'activité attendue en 2025.

Les baisses annoncées du coût des fluides ne se font pas sentir et sans la participation exceptionnelle de la collectivité, CSL, et particulièrement Glisséo, n'aurait pu supporter la hausse exponentielle de l'énergie. Cette dépendance énergétique réduit l'ambition commerciale de CSL qui oriente majoritairement son budget vers la charge des fluides. C'est pourquoi le budget primitif 2025 se veut très prudent, espérant que le coût de l'énergie retrouve des niveaux inférieurs.

Travaux et matériel

La priorité sera axée sur les patinoires pour optimiser la période de fermeture estivale. Un projet de rénovation de l'espace balnéo du fitness est également à l'étude afin de proposer une offre de qualité qui puisse être valorisable commercialement dans l'abonnement. Cette valorisation devra couvrir l'amortissement ainsi généré.

Pour Glisséo, le total du budget de fonctionnement s'élève à 6 314 379 €.

◇ - PARC DE LA MEILLERAIE

Le Parc de la Meilleraie a réalisé un CA record à plus d'un million d'euros en 2024. Malgré un équipement vétuste, l'équipe de la Meilleraie sait " vendre " le parcexpo et dynamiser son activité. Face à la concurrence, le Parcexpo propose des tarifs plus attractifs liés à son état. Dans un contexte financier tendu, c'est un atout pour le Parcexpo, les clients privilégiant le prix.

L'arrivée du futur Palais des Sports ne devrait pas trop perturber l'activité du Parc en 2025. C'est durant 2026-2028 que celle-ci sera forcément perturbée à cause du chantier. L'aménagement de l'Espace vert, pour recevoir les partenaires de CB ainsi que des extérieurs sont déjà l'étude. Nous attendons la validation de l'Agglomération afin de préparer notre activité dans les 3 prochaines années en mode dégradé.

Travaux et matériel

Toujours dans la logique de faire diminuer la charge d'amortissement sur le budget de fonctionnement du site, les investissements resteront limités en 2025.

Pour Le Parc de La Meilleraie, le total du budget de fonctionnement s'élève à 1 150 247 €.

◇ - LYSSEO

Après 3 ans d'exploitation, Lysséo remplit son objectif principal qui est l'accueil des scolaires tout au long de l'année (63 classes soit plus de 13 100 entrées, 16 écoles primaires et 2 collèges). Malheureusement, la fréquentation publique plafonne à 21 800 entrées et ne devrait pas augmenter de manière significative au-delà de 30 000 entrées. Cela semble un plafond.

Là encore, la météo dépendance et le fait que la piscine ne dispose pas d'un bassin extérieur ne joue pas en faveur d'une hausse de la fréquentation estivale ; qui est de nature " à booster " les chiffres. Les activités commerciales font le plein et un club est désormais locataire de Lysséo.

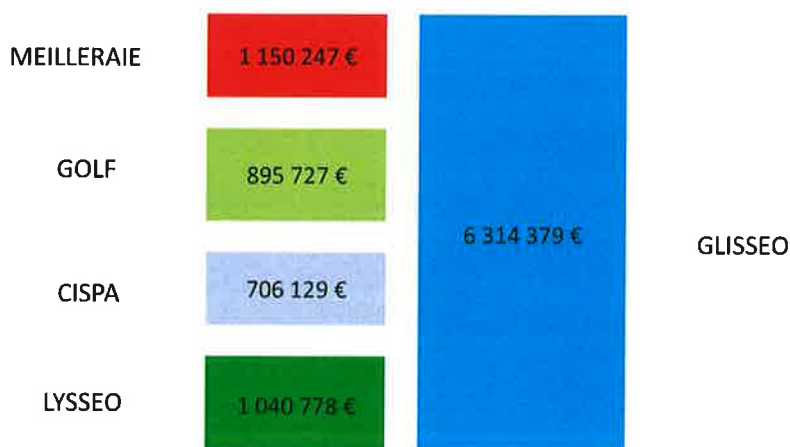
Travaux et matériel

Il n'y a pas d'investissement significatif envisagé à Lysséo pour l'année 2025.

Pour LYSSEO, le total du budget de fonctionnement s'élève à 1 040 778 €.

Le total du budget de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élève à 10 107 260 € contre 9 274 313 € en 2024.

Présentation analytique du budget 2024



Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2025 en fonction de l'équilibre ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

INTITULES	RECETTES 2025	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
013 Variation de stocks	2 500,00 €	2 500,00 €
70 Produits finis	3 511 910,00 €	3 511 910,00 €
74 Subventions d'exploitation	6 469 700,00 €	6 469 700,00 €
76 Produits financiers	650,00 €	650,00 €
77 Produits exceptionnels	63 000,00 €	63 000,00 €
78 Reprises de provisions	10 000,00 €	10 000,00 €
79 Transfert des charges	49 500,00 €	49 500,00 €
TOTAL DES RECETTES 2025	10 107 260,00 €	10 107 260,00 €

INTITULES	DÉPENSES 2025	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
011 Charges à caractère général	4 912 025,00 €	4 912 025,00 €
012 Charges de personnel	4 913 235,00 €	4 913 235,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	282 000,00 €	282 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES 2025	10 107 260,00 €	10 107 260,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

INTITULES	RECETTES 2025	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	282 000,00 €	282 000,00 €
TOTAL DES RECETTES 2025	282 000,00 €	282 000,00 €

INTITULES	DÉPENSES 2025	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	282 000,00 €	282 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES 2025	282 000,00 €	282 000,00 €

EXPLOITATION 2025

<u>DÉPENSES 2025</u>	Proposé	Voté	<u>RECETTES 2025</u>	Proposé	Voté
Dépenses d'exploitation de l'exercice	10 107 260,00 €		Recettes d'exploitation de l'exercice	10 107 260,00 €	
TOTAL	10 107 260,00 €		TOTAL	10 107 260,00 €	

INVESTISSEMENT 2025

<u>DÉPENSES 2025</u>	Proposé	Voté	<u>RECETTES 2025</u>	Proposé	Voté
Dépenses d'investissement de l'exercice	282 000,00 €		Recettes d'investissement de l'exercice	282 000,00 €	
TOTAL	282 000,00 €		TOTAL	282 000,00 €	

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et notamment ses articles 7 et 9,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 25,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration le 5 décembre 2024,

Vu le rapport de présentation budgétaire,

Après en avoir délibéré, à

DÉCIDE

- Article 1 - d'approuver par chapitre les recettes inscrites en section de fonctionnement et d'investissement.
- Article 2 - d'approuver par chapitre les dépenses inscrites en section de fonctionnement et d'investissement.
- Article 3 - d'approuver l'équilibre budgétaire global pour 2025 de section à section à l'intérieur de chaque section.

Article 4 - d'autoriser Monsieur le Directeur Général à exécuter tant en recettes qu'en dépenses le présent Budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025**

Le 6 février 2025 à 17h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 14 janvier 2025.

Étaient présents : Guy BARRÉ, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés : Olivier BAGUENARD, Sylvie DORBEAU, Annick JEANNETEAU, Médéric THOMAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Louis CAPON.

2.2 - CSL – NOUVEAUX TARIFS À GLISSEO ET A LA MEILLERAIE

Dans le cadre de son activité commerciale et afin de réponse à la demande, il est proposé au Conseil d'Administration de créer les tarifs suivants :

- **Glisséo** : Foodtruck tarif d'occupation du domaine public (dans l'enceinte de Glisséo) : 20 € la journée.
- **Glisséo patinoires** : tarif de location du tremplin de Free Style (patinage) : 70 € la journée ; chèque de caution (400 €).
- **Meilleraie** : tarifs de vente du bar du " Games in Cholet " (3 et 4 mai 2025) : 2,5 € le Coca, Perrier, Oasis, Fuze Tea (33 cl) ; eau Cristalline 50 cl à 1 € et 2 € en 1,5 l. ; 3 € la bière (25 cl) ; 2 € le verre de vin rouge et rosé (12 cl) ; 1,5 € le café ; 2 € le thé et le chocolat chaud.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les tarifs 2024-2025 approuvés par le Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2024,

Considérant la nécessité de créer deux nouveaux tarifs à Glisséo et à la Meilleraie,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le tarif d'occupation du domaine public de 20 €/jour pour l'installation d'un Foodtruck dans l'enceinte de Glisséo, le tarif de location du tremplin de Free Style (patinage) à 70 € la journée moyennant un chèque de caution de 400 €, les tarifs de vente au bar du prochain " Games in Cholet " (3 et 4 mai 2025) soit 2,5 € le Coca, Perrier, Oasis, Fuze Tea (33 cl), 1 € et 2 € pour la bouteille d'eau Cristalline en 50 cl et 1,5 l. ; 3 € la bière (25 cl) ; 2 € le verre de vin rouge et rosé (12 cl) ; 1,5 € le café et 2 € le thé et le chocolat chaud,

Article 2 : d'inscrire la recette au budget général de Cholet Sports Loisirs.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025**

Le 6 février 2025 à 17h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 14 janvier 2025.

Étaient présents : Guy BARRÉ, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés : Olivier BAGUENARD, Sylvie DORBEAU, Annick JEANNETEAU, Médéric THOMAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Louis CAPON.

2.3 - LYSSEO – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUALUDIQUE LYSSEO ENTRE CHOLET SPORTS LOISIRS ET LA POLICE MUNICIPALE DE LYS HAUT LAYON (2025 - 2028)

Dans le cadre de son rôle d'équipement structurant au service du territoire choletais, il est proposé au Conseil d'administration de renouveler la convention de mise à disposition du Centre Aqualudique Lysséo à titre gracieux au profit du personnel de la Police Municipale de Lys Haut Layon.

Le Conseil d'Administration est appelé à approuver la convention.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs,

Considérant l'intérêt de proposer une convention de mise à disposition des bassins et de la balnéo avec la Police Municipale de Lys Haut Layon,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention, ci-annexée, entre la commune de Lys Haut Layon pour la période allant du 16 avril 2025 au 16 avril 2028, précisant les modalités de la mise à disposition gracieuse du Centre aqualudique Lysséo (bassins et Balnéo), aux horaires d'ouverture au public, pour le personnel de la Police Municipale.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025**

Le 6 février 2025 à 17h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 14 janvier 2025.

Étaient présents : Guy BARRÉ, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés : Olivier BAGUENARD, Sylvie DORBEAU, Annick JEANNETEAU, Médéric THOMAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Louis CAPON.

2.4 - CONVENTION D'UTILISATION DES PISCINES DE GLISSEO ET LYSSEO ENTRE CHOLET SPORTS LOISIRS ET LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE CHOLET (2025 - 2028)

La convention entre le Groupement de Gendarmerie de Cholet et de Lys Haut Layon, au profit de ses personnels militaires, et Cholet Sports Loisirs fixant les modalités d'utilisation des piscines Glissé et du Centre aqualudique Lysséo à titre gracieux, arrive à son terme le 16 avril 2025,

Le Conseil d'Administration est appelé à renouveler la convention.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs,

Considérant l'intérêt de renouveler la convention avec le Groupement de Gendarmerie de Cholet pour la pratique de la natation au sein des piscines Glissé, et la Gendarmerie de Lys Haut Layon pour la pratique de la natation au sein du centre aqualudique Lysséo

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention, ci-annexée, entre le groupement de Gendarmerie de Cholet et le groupement de Gendarmerie de Lys Haut Layon et Cholet Sports Loisirs pour la période allant du 16 avril 2025 au 16 avril 2028.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025**

Le 6 février 2025 à 17h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 14 janvier 2025.

Étaient présents : Guy BARRÉ, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés : Olivier BAGUENARD, Sylvie DORBEAU, Annick JEANNETEAU, Médéric THOMAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEU, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Louis CAPON.

2.5- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général a été appelé à prendre les décisions et l'arrêté qui suivent en vertu des délibérations n° 2.2 et 2.3 du Conseil d'Administration du 10 septembre 2020, et en application des articles R.2221-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISIONS :

N° 2024.85 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – SOCIÉTÉ BODET**

de signer un contrat de location avec la société Bodet dans le cadre d'une conférence organisée au Parc de la Meilleraie, le 27 février 2025 pour un montant de 1 367 € HT. La location comprend l'espace chapiteau de 400 m².

2024.86 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – LEO**

de signer un contrat de location avec la société Loire Evènement Organisation dans le cadre du salon habitat et jardin organisé au Parc de la Meilleraie, les 28 février, 1^{er} et 2 mars 2025 pour un montant de 61 085,59 € HT. La location comprend les espaces jaune, bleu1, bleu 2, et vert.

N° 2024.87 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – CHOLET NATIONAL PÉTANQUE**

de signer un contrat de location avec l'Association Cholet National Pétanque dans le cadre du National Pétanque organisé au Parc de la Meilleraie, du 6 au 9 février 2025 pour un montant de 19 270,61 € HT. La location comprend les espaces jaune, vert, bleus et blanc.

N° 2024.88 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – CENTRE DE GESTION**

de signer un contrat de location avec le Centre de Gestion-Maison des Maires dans le cadre d'un concours organisé au Parc de la Meilleraie, le 23 janvier 2025 pour un montant de 5 215 € HT. La location comprend l'espace jaune.

N° 2024.89 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – EMGEKO**

de signer un contrat de location avec Emgeko dans le cadre du salon Fils croisés en Anjou organisé au Parc de la Meilleraie, du 23 au 26 janvier 2025 pour un montant de 22 975 € HT. La location comprend les espaces vert, bleu 1 et 2.

N° 2024.90 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – THALES**

de signer un contrat de location avec Thalès dans le cadre de leur Assemblée organisée au Parc de la Meilleraie, le 30 janvier 2025 pour un montant de 10 556,50 € HT. La location comprend les espaces jaune, bleu 1 et 2.

N° 2024.91 **Contrat de location entre Cholet Sports Loisirs – CHOLET AGGLOMÉRATION**

de signer un contrat de location avec Cholet Agglomération dans le cadre de la Fête des Seniors organisée au Parc de la Meilleraie, le 19 janvier 2025 pour un montant de 7 473 € HT. La location comprend les espaces jaune, vert et bleu.

N° 2025.01 **Contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs – TLC**

de signer un contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et TLC dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. TLC s'engage à diffuser des spots publicitaires pour le salon sur la chaîne. Le Parc de la Meilleraie s'engage à mettre le logo de TLC sur les supports de communication et de la PLV durant le salon.

N° 2025.02**Contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs – LES MONDES D'EFERIA**

de signer un contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et les Mondes d'Eferia dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. Les Mondes d'Eferia s'engagent à animer un espace de jeux de rôles avec des maîtres du jeu. Le Parc de la Meilleraie s'engage à installer un espace de 20m².

N° 2025.03**Contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs – BRICK EN MAUGES**

de signer un contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et Brick en Mauges dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. Brick en Mauges s'engage à animer une zone de démonstration LEGO avec exposition et activité participative. Le Parc de la Meilleraie s'engage à installer un espace de 60 m², et à fournir les entrées pour les bénévoles, et 10 entrées gratuites pour leurs visiteurs, soit une valeur de 150 € TTC.

N° 2025.04**Contrat de prestation entre Cholet Sports Loisirs – SC MEDIA-DRONE PARC**

de signer un contrat de prestation entre Cholet Sports Loisirs et SC Média-Drone Parc dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. SC Média-Drone Parc s'engage à installer trois parcours de drones sécurisés de 10h à 19h. Le Parc de la Meilleraie rémunère SC Média Drone Parc à hauteur de 600 € TTC pour le week-end, et prend en charge un repas par jour parmi les Foodtrucks présents.

N° 2025.05**Contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs – SARL CHEZ PEPETTE**

de signer un contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et la SARL Chez Pépette dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. La SARL Chez Pépette s'engage à assurer la restauration des visiteurs, et à fournir les repas pour le personnel, soit environ 10 repas sur le week-end pour une valeur de 200 €. Le Parc de la Meilleraie offre l'emplacement pour assurer l'activité de restauration pendant la convention GAMES IN CHOLET.

N° 2025.06**Contrat de prestation entre Cholet Sports Loisirs – WEST COAST ARCADES**

de signer un contrat de prestation entre Cholet Sports Loisirs et West Coast Arcades dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. West Coast Arcades s'engage à animer un espace bornes Arcades, flippers, et retrogaming. Le Parc de la Meilleraie s'engage à rémunérer West Coast Arcades à hauteur de 1 000 € en complément des 4 500 € TTC initialement prévus.

N° 2025.07**Contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs – ASSOCIATION 1D100**

de signer un contrat de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et l'Association 1D100 dans le cadre du Salon GAMES IN CHOLET, organisé au Parc de la Meilleraie, les 3 et 4 mai 2025. L'Association 1D100 s'engage à animer un espace jeux de rôle avec des maîtres du jeu, des scénarios et le matériel nécessaire à la bonne réalisation des parties. Le Parc de la Meilleraie s'engage à installer un espace de 20m². L'entrée sera offerte pour les membres de l'Association en charge de l'animation, soit 10 personnes, pour une valeur de 150 €.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,

